

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 124<sup>e</sup> session le 3 novembre 2023, à Yaoundé au Cameroun, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

### **CPF-124/2023/D1215 : Ouverture des travaux par la Secrétaire générale de la Francophonie, Présidente du CPF**

Le Conseil permanent a observé une minute de silence en mémoire de M. Henri Lopes, écrivain, ancien Premier ministre de la République du Congo et ancien Ambassadeur et Représentant personnel du Président de la République au CPF, décédé le 2 novembre 2023, et a rendu un hommage appuyé à ce militant fervent et passionné de la langue française et de la Francophonie. Il a également fait mémoire de M. Roger Dehaybe, ancien Administrateur de l'OIF, disparu le 4 août. Le Conseil permanent a en outre exprimé sa compassion pour toutes les populations victimes des désordres climatiques, du terrorisme et des conflits.

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de sa 124<sup>e</sup> session.

### **CPF-124/2023/D1216 : Adoption du projet de rapport de la 123<sup>e</sup> session du CPF**

Le rapport de la 123<sup>e</sup> session du CPF, tenue le 21 juin 2023, est adopté.

### **CPF-124/2023/D1217 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

Evoquant les tensions géopolitiques et les crises de haute intensité qui bouleversent la paix et la stabilité notamment au Proche-Orient, en Ukraine, en Arménie, en Haïti et au Sahel, la Secrétaire générale a réaffirmé la pertinence de la concertation et des initiatives multilatérales et régionales afin de proposer des solutions concrètes et adaptées aux réalités du terrain pour favoriser la paix et la stabilité. Elle a notamment exprimé ses vives préoccupations face au fléau du terrorisme qui sévit dans les pays de l'espace francophone, et réitéré sa ferme condamnation des récentes attaques terroristes qui ont visé notamment la France, la Belgique et certains pays du Sahel. Elle a également mentionné la situation des pays de la Francophonie ayant fait l'objet de rupture de la démocratie en 2023 et, tout en réitérant sa condamnation des coups de force militaires, a rappelé l'importance pour l'Organisation de continuer à jouer un rôle actif à leurs côtés, comme le prescrit la Déclaration de Bamako, adoptée il y a 23 ans jour pour jour. Dans le prolongement de la 16<sup>e</sup> réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie (GROG) tenue le 29 septembre, elle a fait part de la consultation sur le thème des ruptures de la démocratie que l'OIF a lancée auprès de la jeunesse francophone, qui aspire principalement à une gouvernance plus intègre et transparente et à une participation plus active et inclusive de l'ensemble de la société dans les processus décisionnels.

S'agissant des questions économiques, la Secrétaire générale a souligné la tenue au Maroc et en Egypte de missions de prospection économique en 2023 et la poursuite des missions économiques et commerciales de la Francophonie au Liban (9-11 octobre 2023). En relevant que ces missions favorisent le sentiment d'appartenance à l'espace économique francophone ainsi que les opportunités d'affaires, elle a annoncé celles prévues en Roumanie (27-29 mars 2024) et au Canada-Québec (10-12 juin 2024). Elle a en outre rappelé les actions menées en matière de numérique ainsi que le plaidoyer qu'elle mène en faveur de l'adoption d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle visant à améliorer l'appui aux petits Etats insulaires en développement, particulièrement vulnérables au changement climatique. En amont de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP28), organisée par les Émirats arabes unis en décembre 2023, elle a invité

les Etats et gouvernements à poursuivre et accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de cette Convention. En sa qualité de « marraine » de la Commission Climat du Bassin du Congo, elle a enfin réitéré toute l'importance de la mobilisation et de la solidarité francophones sur les enjeux environnementaux et climatiques.

Le Conseil permanent a salué les actions que l'OIF entreprend sous la conduite de la Secrétaire générale en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et l'a encouragée à les poursuivre. Il partage ses préoccupations concernant les situations de conflits et d'instabilité dans l'espace francophone et exprime toute sa solidarité à l'endroit des pays et des populations touchés par le terrorisme. Il l'a en particulier félicitée pour la réunion du GROG et la consultation menée auprès de la jeunesse qui ont permis de s'interroger sur la succession récente de cas de ruptures de la démocratie dans l'espace francophone. Cette réunion a aussi conduit à dégager des orientations concrètes (i) en termes de prévention pour lutter contre les causes profondes de ces phénomènes, notamment la corruption et l'impunité mises en exergue comme facteurs majeurs d'affaiblissement de la démocratie et de la confiance envers les institutions, et (ii) en termes de soutien aux populations et d'accompagnement des pays concernés avec lesquels il est préconisé de maintenir le dialogue. Sur la base de ces réflexions, le Conseil permanent a encouragé l'OIF à finaliser l'élaboration du mécanisme d'évaluation régulière de l'évolution de la situation dans les pays faisant l'objet de mesures de suspension des instances de la Francophonie. Le Conseil permanent a félicité l'OIF de son accompagnement en matière électorale pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes contribuant ainsi à la diffusion de bonnes pratiques et à l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'espace francophone.

Le Conseil permanent a en outre encouragé l'Organisation à poursuivre le déploiement de missions économiques et commerciales, qui viennent concrétiser la Stratégie économique de la Francophonie 2020-2025 et contribuent à asseoir la pertinence et la plus-value de l'OIF en tant que catalyseur du renforcement des liens et du développement économique au sein de l'espace francophone. Il soutient le plaidoyer pertinent de la Secrétaire générale en faveur de l'adoption d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a salué l'engagement de l'OIF envers les pays ayant vécu des ruptures de l'ordre démocratique et indiqué que l'Assemblée vient de réviser ses statuts et d'adopter un nouveau cadre stratégique tenant compte davantage des réalités et contextes spécifiques. Faisant observer que chaque situation est particulière, il indique que l'APF, qui a suspendu 7 sections et devraient en suspendre 2 autres, permet toutefois la participation des sections à ses réunions afin d'assurer la continuité du dialogue, jugeant cette souplesse favorable à la compréhension de la situation des pays. Il a en outre évoqué la mobilisation constante de l'Assemblée aux cotés de OIF afin de rechercher des solutions rapides au rétablissement de la coopération.

A l'issue des débats, le Conseil permanent entérine les recommandations formulées par le Groupe de réflexion orientations et gouvernance de la Francophonie à l'occasion de sa 16<sup>e</sup> réunion (29 septembre 2023).

#### **CPF-124/2023/D1218 : Suivi des engagements du Sommet de Djerba**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la présidence du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statuts, assurée par la Côte d'Ivoire, qui a fait état des travaux de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité, tenue le 18 octobre 2023, en vue de faire le point sur la mise en œuvre du Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un Etat ou gouvernement auprès de l'OIF, adopté par le Sommet de Djerba et mettant fin *de facto* au moratoire sur les demandes d'adhésion acté en 2019.

Le Conseil permanent a fait part de l'importance majeure qu'il attache à la bonne mise en œuvre du Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un Etat ou gouvernement auprès de l'OIF, qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de modernisation et de recentrage sur les valeurs de la Francophonie. Tout en entérinant les recommandations du

Comité en faveur du maintien des dispositions actuelles du Règlement, sans délai ni dates limites de dépôt des candidatures, le Conseil permanent a néanmoins souligné la nécessité que les candidatures soient déposées dans un délai raisonnable et suffisant en amont du Sommet, pour permettre au Comité de mener adéquatement son mandat. Par ailleurs, suivant la recommandation du Comité, le Conseil permanent désigne l'Arménie comme vice-présidente du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statuts.

Le Conseil permanent a par ailleurs entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a fait état de la mise en œuvre du mécanisme de suivi de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie, adoptée lors du Sommet de Djerba. Le Conseil permanent a entériné les recommandations formulées qui visent à renforcer les politiques et actions en faveur de la langue française et de la diversité linguistique dans les quatre premiers Etats et gouvernements prenant part à cet exercice : l'Arménie, la Louisiane, les Seychelles et le Vietnam. Il a estimé que ces rapports, et les recommandations des instances, constituent une boussole précieuse non seulement pour les Etats et gouvernements concernés mais également pour l'Organisation et les autres acteurs de la Charte en vue d'ajuster et d'affiner leurs stratégies de coopération.

### **CPF-124/2023/D1219 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Concernant les questions de coopération, la Secrétaire générale s'est félicitée de l'attractivité du Fonds « La Francophonie avec Elles », créé durant la pandémie de la Covid-19 au printemps 2020 et destiné aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité, soulignant qu'il a pu bénéficier à près de 43 000 femmes francophones issues de 28 pays grâce notamment à l'appui des Etats et gouvernements qui y ont versé des contributions volontaires, et qu'elle remercie. Elle indique que la révision du mode de gouvernance de ce Fonds, soumise à cette session du Conseil permanent, permettra de le pérenniser dans la prochaine programmation 2024-2027 de l'OIF, tout en améliorant sa gouvernance et en renforçant l'impact d'un dispositif qui a amplement démontré son succès. Pour sa part, l'Administratrice de l'OIF est revenue sur la programmation 2019-2023, relevant l'agilité de l'Organisation dans la mise en œuvre de projets innovants, comme la Fonds « La Francophonie avec Elles », et sa capacité à accélérer son recentrage autour de projets phares, ambitieux, à fort impact et forte valeur ajoutée. En matière de langue française, elle a fait part de la poursuite de l'action en faveur de sa consolidation comme langue internationale aux côtés des autres langues, en misant davantage sur le réseau extérieur de l'OIF désormais au complet. Elle a également fait part de la poursuite des projets en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de l'état civil et de la lutte contre la désinformation, et du déploiement d'initiatives portant sur le développement durable, le numérique et les industries culturelles et créatives. Elle exprime également son plein soutien, ainsi que celui de la Secrétaire générale, à la démarche d'autonomisation de la Conférence des OING vis-à-vis de l'OIF visant notamment à la doter d'une personnalité juridique. Elle s'est en outre réjouie du succès de la 9<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie, tenus à Kinshasa (RDC) du 28 juillet au 6 août 2023, qui a réuni 3500 participants venant de 34 États et gouvernements membres de l'OIF.

S'agissant des questions administratives et financières, la Secrétaire générale a tout particulièrement évoqué le barème ajusté des contributions statutaires en rappelant avoir présenté les premières grandes lignes de cette réforme lors de la 14<sup>e</sup> réunion du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie, en 2022, avant que les Chefs d'Etat et de gouvernement demandent à l'OIF, au Sommet de Djerba, de faire évoluer son modèle d'affaires en matière de gestion et de budget en révisant et augmentant l'assiette budgétaire. En remerciant la Suisse et le Sénégal, respectivement présidente et vice-président de la Commission administrative et financière pour leur appui et leur conduite des travaux sur cet important dossier au sein de cette commission, elle s'est réjouie de soumettre au Conseil permanent un barème ajusté fondé sur des principes de transparence, de prévisibilité, d'équité, de solidarité et de réalité. L'Administratrice, quant à elle, s'est félicitée de la certification sans réserve des états financiers 2022 par l'Auditrice externe de l'OIF et du FMU. En relevant la gestion rigoureuse et transparente des dépenses que mène l'OIF, elle souligne la nécessité de

maintenir les efforts d'économies dans le budget 2024-2027. C'est également le sens du projet de Plan d'organisation quadriennal qui vise à aligner la gestion des ressources humaines de façon dynamique sur les évolutions d'une programmation plus ciblée et décentralisée tout en garantissant l'équilibre de la masse salariale. Combinés à l'ajustement du barème des contributions statutaires qui propose d'augmenter la capacité budgétaire de l'Organisation au niveau des projets en tenant compte des spécificités de chaque Etat et gouvernement, ces efforts de gestion maîtrisée et irréprochable permettront une hausse de 21% de l'enveloppe totale qui s'élèverait ainsi à 103 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Enfin, elle a remercié les Etats et gouvernements pour la confiance témoignée à l'égard de l'OIF afin qu'elle poursuive la transformation et la modernisation de son fonctionnement.

Le Conseil permanent a salué l'ensemble des actions de coopération menées en concertation avec les Etats et gouvernements ainsi qu'avec les acteurs de la Charte, et se félicite de l'attention particulière portée à la société civile dans l'avant-projet de programmation 2024-2027, tout en invitant l'OIF à poursuivre ses efforts en faveur de la langue française et de la Francophonie de proximité, notamment auprès des jeunes et des femmes. En saluant la République démocratique du Congo pour la réussite des IXes Jeux de la Francophonie, il prend note de la seule candidature de l'Arménie parvenue au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) pour accueillir les Xes Jeux de la Francophonie en 2027.

Le Conseil permanent a salué le travail effectué en vue de l'élaboration d'une nouvelle programmation inclusive, ambitieuse et diversifiée, tenant compte des contributions des Etats et gouvernements, des acteurs de la Charte et des réseaux de la société civile et de la jeunesse, ainsi que des recommandations issues du Rapport final du Groupe de travail exécutif chargé de formuler des propositions opérationnelles pour renforcer l'action de la Francophonie dans le champ du numérique. Réitérant la nécessité d'arrimer cette offre programmatique à un budget prévisible et solidaire, il a particulièrement félicité la Commission administrative et financière pour ses travaux relatifs sur l'ajustement du barème des contributions statutaires. Le Conseil permanent soutient unanimement cette réforme qui permettra de doter l'Organisation d'une assiette budgétaire solide et prévisible, tout en renforçant sa crédibilité sur la scène internationale et sa stabilité financière en vue d'atteindre les objectifs définis par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Djerba.

A l'issue des débats, le Conseil permanent entérine :

- les recommandations des 125<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> réunions de la Commission économique ;
- les recommandations des 176<sup>e</sup>, 177<sup>e</sup> et 178<sup>e</sup> réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations des 78<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup>, 80<sup>e</sup> et 81<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière.

Le Conseil permanent adopte ainsi :

- la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2022 ;
- l'annexe au Règlement financier de l'OIF portant sur le barème des contributions statutaires et le régime de sanctions ;
- la résolution portant révision de la gouvernance du Fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes « La Francophonie avec Elles » ;
- le plan d'organisation de l'OIF pour la période 2024-2027.

S'agissant des dossiers relevant de la Conférence ministérielle, le Conseil permanent lui transmet :

- les états financiers 2022, ainsi que le Rapport et l'Opinion de l'Auditrice externe de l'OIF et du FMU ;

- l'avant-projet de la programmation 2024-2027 de l'OIF ;
- l'avant-projet de budget 2024-2027 de l'OIF ;
- l'avant-projet de résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2024 ;
- l'avant-projet de résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre du quadriennium 2024-2027.

**CPF-124/2023/D1220 : Point des opérateurs (AUF, TV5Monde, Université Senghor, AIMF) sur la conduite de leurs activités de coopération**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de TV5Monde, de l'Université Senghor et de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ainsi que de la Conférence des ministres de l'Education (Confémen), de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes) et de la Conférence des OING (COING).

En raison de la tenue de la 3<sup>e</sup> Semaine mondiale de la Francophonie scientifique à Québec, le représentant de l'AUF n'a pu prendre part à cette session du CPF.

Le président-directeur général de TV5Monde a souligné qu'en dépit des bouleversements politiques que connaissent plusieurs pays de la Francophonie comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger et l'Ukraine, la chaîne y est toujours diffusée. Elle œuvre actuellement au renforcement de sa coopération avec les Etats africains et contribue à la découvrabilité des contenus francophones sur des enjeux stratégiques, comme le développement durable, et sur des supports diversifiés, notamment les réseaux sociaux.

Le recteur de l'Université Senghor a indiqué que deux nouveaux campus Senghor ont été inaugurés au Gabon et au Tchad depuis la dernière session du CPF et a évoqué l'inauguration prochaine du Campus Vietnam. Par ailleurs, conformément à l'engagement pris par le Président de la République d'Egypte auprès de la Secrétaire générale afin de doter l'Université d'une infrastructure à la hauteur de sa réputation et de ses ambitions, il a souligné que le projet de reconstruction du siège de l'Université Senghor a atteint un taux d'achèvement de 70% et que son inauguration prochaine, à laquelle la Secrétaire générale est invitée, se fera en présence de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement.

La représentante de l'AIMF est revenue sur le Congrès annuel de l'association qui s'est tenu à Cotonou, au Bénin, du 11 au 14 octobre 2023, auquel a pris part la Secrétaire générale, et qui a souligné le rôle indispensable des maires dans la mise en œuvre de la diplomatie de terrain, en complémentarité avec les Etats. Relevante que le Cameroun est le premier pays partenaire de l'AIMF en Afrique, elle a présenté les principaux projets menés dans les domaines de la gouvernance locale, des énergies durables et de la foresterie urbaine.

Le secrétaire général de la Confémen a notamment annoncé la tenue de la prochaine session ministérielle en 2024, en Côte d'Ivoire, autour du thème : « Enseignement général, enseignement technique et orientation vers les filières scientifiques et technologiques : enjeux, stratégies et perspectives pour l'atteinte de l'ODD4 dans l'espace francophone ».

La secrétaire générale de la Conféjes a souligné la mobilisation de la Conférence dans la préparation des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Kinshasa, en dispensant des entraînements d'athlétisme, de judo et de lutte, et en organisant des actions de sensibilisation contre les conduites addictives. La Conféjes est également impliquée dans le déploiement d'initiatives favorisant les carrières sports-études, le renforcement de la place des femmes et la promotion de l'entrepreneuriat. La secrétaire générale remercie les pays et institutions partenaires, notamment les opérateurs de la Francophonie, pour leur collaboration dans la mise en œuvre de ces projets en faveur de la jeunesse.

La présidente de la COING a notamment estimé que la Conférence est arrivée à maturité après 30 ans d'existence, et qu'elle est à même de remplir toutes ses missions et d'acquiescer davantage d'autonomie pour une collaboration plus efficace avec l'OIF, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le Conseil permanent a salué la contribution de ces acteurs de la Charte au service des populations de l'espace francophone et de la Francophonie.

**CPF-124/2023/D1221 : Préparation de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle (CMF), Yaoundé, 4 et 5 novembre 2023 : Examen et approbation de l'avant-projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la CMF et de l'avant-projet de la Résolution de Yaoundé**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du Président du Comité *ad hoc* de rédaction de la Résolution de Yaoundé, le Représentant personnel du Président de la République du Cameroun auprès du CPF, qui a fait part de l'approbation par le Comité de l'avant-projet de la résolution de Yaoundé intitulée « Bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone », en référence au thème de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle. Le Représentant personnel a remercié l'ensemble des délégations pour leur contribution active en saluant particulièrement l'esprit de consensus qui a permis d'élaborer ce document dans des délais réduits.

Le Conseil permanent approuve et transmet en l'état à la Conférence ministérielle l'avant-projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la CMF ainsi que l'avant-projet de la Résolution de Yaoundé.

**CPF-124/2023/D1222 : Dates des prochaines sessions du Conseil permanent**

Conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, les prochaines sessions ordinaires du Conseil permanent se tiendront respectivement à la fin du premier semestre de 2024 et en amont du Sommet de la Francophonie en France, dont la date sera annoncée lors de la 44<sup>e</sup> session de la CMF.

La date de la prochaine session du Conseil permanent sera précisée ultérieurement.

**CPF-124/2023/D1223 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 124<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.

Le Conseil permanent s'est réjoui de la tenue de sa 124<sup>e</sup> session à Yaoundé et a adressé ses vifs remerciements aux autorités camerounaises pour leur accueil chaleureux et les dispositions prises pour l'organisation de ces travaux.